



Epure et Interange labellisés NF Environnement



Gamme Epure



Gamme Interange

Le marché du mobilier de bureau représente des volumes d'activité très importants auxquels sont associés, à travers les étapes de fabrication, de distribution, d'utilisation et d'élimination des produits, des enjeux environnementaux tout aussi importants.

Aujourd'hui, les préoccupations de nos clients intègrent de plus en plus ces aspects environnementaux : durabilité des produits, origine des matériaux, gestion durable des forêts, substances utilisées, recyclabilité, etc.

Les administrations et les grandes entreprises privées incluent progressivement ces aspects dans leurs cahiers des charges.

La marque NF Environnement, dont les critères ont été définis avec les industriels, les représentants des associations de consommateurs, de protection de l'environnement, les pouvoirs publics..., apporte une réponse claire et adaptée à ces attentes. Les critères retenus conduisent en effet à une démarche globale favorable à l'environnement en prenant en compte les différentes étapes du cycle de vie des produits (fabrication, utilisation, fin de vie) tout en garantissant un produit de qualité (aptitude à l'usage et durabilité).

L'écolabel NF Environnement Ameublement délivré par le Centre Technique du Bois et de l'Ameublement (CTBA, organisme indépendant) certifie que la fabrication et la conception des produits Epure et Interange ont été faites en respectant les 16 critères auditables énoncés ci-dessous.

Critères du règlement technique NF Environnement Ameublement

- 1 - **Séparation en fin de vie** de tout élément de masse supérieure à 50 grammes.
- 2 - **Optimisation de l'encombrement** lors du transport et du stockage.
- 3 - **Origine du bois** : les produits doivent être fabriqués à partir d'approvisionnements dont 20% sont certifiés issus de forêts gérées durablement (PEFC*, FSC ou équivalent).
- 4 - **Essences utilisées** : interdiction d'utiliser des essences dont l'exploitation commerciale et l'exportation sont prohibées.
- 5 - **Panneaux agglomérés** : devront être de **classe E1** (utilisation de matériaux faiblement émissifs de formol).
- 6 - **Marquage permanent des pièces plastiques** en vue de leur valorisation.
- 7 - Fabrication des mousses : **interdiction d'utiliser du CFC*** lors fabrication des mousses entrant dans la composition du produit fini.
- 8 - **Elimination des déchets** de fabrication non revalorisés in situ : sélection de filières agréées.
- 9 - **Produits de finition** : interdiction d'utiliser des substances à base de métaux lourds (chrome VI, mercure,...).
- 10 - **Limitation de la quantité de COV*** rejetée dans le milieu naturel, pour les finitions à base de solvant.
- 11 - **Limitation des rejets et aménagements nécessaires** pour les ateliers de traitement de surface des pièces métalliques.
- 12 - **Limitation de l'énergie spécifique** : calcul de l'énergie consommée lors de la fabrication du produit (bureau < 1000 MJoules*, armoire < 2000 MJoules).
- 13 - **Informations à l'utilisateur sur la fin de vie et l'entretien** du mobilier.
- 14 - Services à l'utilisateur : maintien en stock et/ou **continuité de la capacité à fabriquer sur demande** des pièces détachées (5 ans).
- 15 - **Système d'emballage** : utilisation de matériaux facilement **recyclables** et/ou issus de ressources renouvelables.
- 16 - Aptitude à l'usage du produit : **conformité aux exigences NF Sécurité Confortique***.

* les expressions signalées par un astérisque sont expliquées au verso

* Définitions

PEFC, FSC : Ces certifications assurent qu'un produit est fabriqué avec du bois issu de forêts certifiées gérées selon des normes environnementales, sociales et économiques strictes. Elle garantit aussi que chaque acteur impliqué dans le processus de transformation du bois (de la forêt jusqu'au client final : scierie, importateur, négociant...) soit contrôlé et réponde aux critères de qualité requis.

Megajoules (MJ) : unité de mesure d'énergie égale à 1 million de joules ou 0.278 kWh.

C.O.V. Composés organiques volatils

CFC ou chlorofluorocarbones, aussi dénommés hydrocarbures fluorés. Leur utilisation produit des composés chlorés qui sont inoffensifs à basse altitude, mais qui dans la stratosphère libèrent du chlore qui contribue à détruire la couche d'ozone. Leur production est arrêtée dans les 24 pays signataires du protocole de Montréal (1987), dont la Communauté Européenne.

NF Sécurité Confortique : Le CTBA a été mandaté par l'AFNOR pour gérer les applications de cette Marque de qualité qui a été voulue par les industriels de mobilier de bureau à la fin des années 80. Elle répond à une démarche volontaire. Le CTBA certifie les produits d'une part en réalisant des tests de conformité aux normes du mobilier de bureau et, d'autre part, en réalisant en usine les audits qui permettent de s'assurer que tous les produits fabriqués sont conformes aux produits testés.

Au début de l'année 2006, le site industriel Haworth de Saint-Hilaire de Loulay s'est engagé volontairement dans une démarche visant à l'obtention de la marque NF Environnement pour l'armoire Interange et le poste de travail Epure.

Voici quelques-unes des actions mises en œuvre :

- 100% des panneaux approvisionnés auprès des fournisseurs Séripanpanaux et Polirey sont certifiés PEFC.
- 100% des panneaux agglomérés sont de classe E1.
- Les pièces plastiques entrant dans la composition des mobiliers Interange et Epure sont marquées,
 - Calcul des énergies de transformation des matières premières en produits finis : armoire : 1156 MJ, caisson : 280MJ, bureau bois : 897 MJ.
- Emballage facilement recyclable : carton, film plastique, mousse PE.
- Rédaction d'une notice utilisateur à associer au produit labellisé.
- Rédaction par la Direction Générale d'un engagement de pérennité (fourniture des pièces de rechange durant 5 ans).

Mission accomplie : le 26 avril 2006, le CTBA signait nos certificats NF Environnement.

CERTIFICAT DE QUALITE

NF ENVIRONNEMENT
AMEUBLEMENT

AMEUBLEMENT

Les produits désignés ci-dessous sont certifiés par le CTBA sur mandat AFNOR CERTIFICATION. Ils bénéficient du droit d'usage de la Marque NF ENVIRONNEMENT AMEUBLEMENT. Le CTBA contrôle les dispositions prises par le fabricant pour assurer la Qualité de sa fabrication.

Société : **HAWORTH SAS**
LES LANDES DE ROUSSAIS
ST HILAIRE DE LOULAY

85607 MONTAIGU
FRANCE

Usine : **85607 ST HILAIRE DE LOULAY**

Gamme : **EPURE**

PIANES DE TRAVAIL

PIANES RECTANGULAIRES-1000x1000x1200 x 600	PIANES RECTANGULAIRES-800x1000x1200 x 800
PIANES ERGONOMIQUES-1800x1800x1000-1400x800	PIANES COMPACTS 90°-1800x300x1200-1800x1800
PIANES COMPACTS 90°-1400x1400x1200x1200	PIANES ULTRA COMPACTS 90°-1600x1400 x 1000
PIANES COMPACTS 20°-1220x910x1101-2078x1204	PIANES EVENTAIL-1800x1000x1000-1900x1150
PIANES DE LIAISON 90° & 135°	PIANES LITTE ERGONOMIQUES-1800x1300x1200
PIANES DE CONNEXIONS 3 plans	PIANES DE REVISION 1100x1800x1000
PIANES ESCALIER 3x vitres avec vitreaux	VOIE ESTRE FOUIL COULIOTTES avec câbles
CAISSONS MOBIILES - prof. 590 & 786 mm	CAISSONS ROLLER - prof. 610 mm
CAISSONS MOBIILES & PORTEURS prof. 600/800 mm	PANNEAUX-H 1700x500 - Int. 1200x800

EQUIPEMENTS MURS

- Tablettes et plans informatiques PARLEMENTS : Métal perforé, mélamine, bois, plastique, (bois, maille blanche et inox)

PIANES DE TRAVAIL - ISOPLAN

- Matériau de placage de 25 mm recouvert de stratifié HPL - ép. 0,6 mm avec orfèvre et contreplaqué en kraft. Chants ABS 20°/10°

- Planchettes : Croisée en aluminium injecté haute pression et profil de placement en aluminium de 20/10°

- Réglage en hauteur au pas de 10 mm de 580 à 830 mm

CAISSONS Carcasses en PPM ép. 19 mm

- Vitres Isorig sur coulisses à galets, extraction partielle ou totale - Serres à barillet interchangeable - Condensation sélective des vitres

MURS PANNEAUX

- Cadre massif soudé avec montants verticaux en aluminium. Embosée avec vitrine de réglage

CARACTERISTIQUES CERTIFIEES

- Garantie de la qualité et de la durabilité du mobilier (solidité, durabilité, sécurité, conformité aux normes, ...)

- Limitation des impacts sur l'environnement tout au long du cycle de vie (limitation de l'énergie de transformation liée aux matériaux, absence de métaux lourds dans les produits de finition, marquage pour faciliter le recyclage).

Organisme de certification
mandaté par AFNOR CERTIFICATION

CERTIFICAT N° 0009 EN 06 0319

LE RESPONSABLE CERTIFICATION
Patricia BARNIER

Date : 26/04/2006

Validité jusqu'au : 25/04/2009

CERTIFICAT DE QUALITE

NF ENVIRONNEMENT
AMEUBLEMENT

AMEUBLEMENT

Les produits désignés ci-dessous sont certifiés par le CTBA sur mandat AFNOR CERTIFICATION. Ils bénéficient du droit d'usage de la Marque NF ENVIRONNEMENT AMEUBLEMENT. Le CTBA contrôle les dispositions prises par le fabricant pour assurer la Qualité de sa fabrication.

Société : **HAWORTH SAS**
LES LANDES DE ROUSSAIS
ST HILAIRE DE LOULAY

85607 MONTAIGU
FRANCE

Usine : **(85) ST HILAIRE DE LOULAY**

Gamme : **RANGEMENT SYSTEME INTERANGE**

RANGEMENT : P.B. larg. 1200x1000/800/610/410
R.C. larg. 1200x1000/800
P.V. larg. 1200x1000/800/610/410
O.U.V. larg. 1200x1000/800/610/410

P.B. larg. 1200x1000/800/610/410
R.C. larg. 1200x1000/800
P.V. larg. 1200x1000
O.U.V. larg. 1200x1000/800/610/410

DESCRIPTIF PRODUITS

MATERIAUX :

- Corps, dos et portes en mélamine d'épaisseur 19 mm
- Portes verre sécurisé pour les bibliothèques et meubles rotés
- Tablettes :
 - métal pour classeurs et dossiers suspendus
 - mélamine pour classeurs (sauf largeur 1200 et 1000)
 - verre sécurisé pour les meubles vitrines

CARACTERISTIQUES CERTIFIEES

- Garantie de la qualité et de la durabilité du mobilier (solidité, durabilité, sécurité, conformité aux normes, ...)

- Limitation des impacts sur l'environnement tout au long du cycle de vie (limitation de l'énergie de transformation liée aux matériaux, absence de métaux lourds dans les produits de finition, marquage pour faciliter le recyclage).

Organisme de certification
mandaté par AFNOR CERTIFICATION

CERTIFICAT N° 0009 EN 06 0317

LE RESPONSABLE CERTIFICATION
Patricia BARNIER

Date : 26/04/2006

Validité jusqu'au : 25/04/2009